Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 23/07/2025

CARREFOUR FRANCE CARREFOUR rappelle JAMBON CUIT SUPERIEUR BIO 180G



- Noms des modèles ou références concernés : **JAMBON CUIT SUPERIEUR BIO - Barquette 180G**
- Marque : **CARREFOUR BIO**
- **GTIN 3560070458370 Lot 5160026981 Date limite de consommation 31/07/2025**
- Conditionnements : **3 Tranches 180g**
- Date début/fin de commercialisation : **du 11/07/2025 au 22/07/2025**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Marque de salubrité : **FR 87.065.001 CE**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **Carrefour**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **mise en évidence d'une erreur de recette pouvant entraîner un défaut de conservation (risque principal de développement de Clostridium perfringens)**
- Risques encourus par le consommateur : **Clostridium perfringens**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Rapporter le produit au point de vente, Contacter le service consommateur, Détruire le produit.**
- Préconisation sanitaire :
 Les toxines produites par C. perfringens peuvent provoquer, dans les 24 heures qui suivent la consommation de l'aliment contaminé, des symptômes gastro-intestinaux (diarrhée, maux de ventre, nausées, vomissements), rarement accompagnés de fièvre. Le tableau clinique peut être plus grave chez les personnes sensibles, notamment les jeunes enfants et les personnes âgées.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **samedi 9 août 2025**

CONTACT

- Numéro de contact : **0805908070**
- Informations complémentaires publiques : **Appel non surtaxé du Lundi au samedi de 9h à 19h.**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre